REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A_nnee 1963 - 1- n° 90 /pr/sgg

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi nº60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey,

DECRÉTE :

Article 1er - Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministro de la Justice et de la Législation, assurera l'intérim du Président de la République durant l'absence du Chef de l'Etat, pour compter du 8 Mars 1963.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Dahomey. -

PORTO-NOVO, le ler Mars 1963.

H. MAGA

AMPLIATIONS :

P.R	15
A.N.D.	3
	•
Ministres	1 दें
M.T.T	
	1
S.G.G.	
	1
J.O.R.D.	4